

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 465

26 février 2013

SOMMAIRE

Accessit S.à r.l.	22308	Estrella Investments S.à r.l.	22314
ACE Industrial Consulting S.A.	22308	Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.	22312
Afriport S.A.	22307	Europa Ruby S.à r.l.	22314
Agito S.A.	22307	European Directories OpHoldco S.A.	22317
Aire Investments S.à r.l.	22306	Fiduciaire SMC Luxembourg, Société Civi- le	22307
ATOS Invest	22317	Galerie 77 S.à r.l.	22284
A.U.C. Aménagements Urbains et Cons- tructions s.à r.l.	22310	KH II Lending 601 S.à r.l.	22274
Beinvest S.A.	22313	Lagrev Investments S.A.	22274
Bi-Invest Advisors S.A.	22306	Mumtaz S.A.	22316
BitData S.à r.l.	22313	Nartal S.A.	22309
Bludata S.A.	22306	Net Services GmbH	22295
Broadband Investments II S.à r.l.	22313	Noble Drillships 2 S.à r.l.	22296
Capitale Ingenium S.A.	22315	Noble Drillships S.à r.l.	22284
Circuit Foil Luxembourg	22314	OR TP S.à r.l. - MAT	22309
Comalux SA	22315	Pah West Europe S.à r.l.	22316
Daytona M.R.A. S.à r.l.	22311	palero invest S.à r.l.	22310
Delos International S.à r.l.	22311	Security Systems S.A.	22310
Dematic Holding S.à r.l.	22312	Skype Software	22316
Dematic Holding S.à r.l.	22312	Tomkins Overseas Holdings S.à r.l.	22282
Douvelle S.A.	22311		
Elca S.A.	22320		

Lagrev Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 110.680.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Bruno Bernaerts, Administrateur, est la suivante:

- 162, rue de Reckental, L-2410 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012346/12.

(130014128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

KH II Lending 601 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 41.968,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.358.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on eleventh day of December,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kitty Hawk Capital Partners II LP, a limited partnership, duly established and validly existing under the laws of Jersey, with registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1408, represented by its general partner: Kitty Hawk Capital Partners II GP Limited, a limited liability company, duly established and validly existing under the laws of Jersey, with registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 4QP, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109330 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, dated December 10, 2012.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("private limited liability company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition, it may acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

It may further acquire any mezzanine real estate debt investments, preferred equity or mezzanine loans or any other type of loans, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "KH II Lending 601 S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital and Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to forty-one thousand nine hundred sixty-eight Pound Sterling (GBP 41,968), represented by forty-one thousand nine hundred sixty-eight (41,968) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of two category B managers, or by the joint signature of one category A manager and one category B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties

by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of fifty thousand Great Britain Pounds (GBP 50,000) on an annual aggregate basis, or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year/Annual accounts. The Company's accounting year starts on 1 January and ends on 31 December of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory,

including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, intervened the Sole Shareholder, aforementioned, who declared to subscribe the entire share capital represented by forty-one thousand nine hundred sixty-eight (41,968) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of forty-one thousand nine hundred sixty-eight Pound Sterling (GBP 41,968), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1.600.-.

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

Category A managers

- Mr. Andrew John Pettit, born on 7 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, and professionally residing at 20, Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom;
- Mr. Nicholas West, born on 17 May 1972 in Aylesbury, Buckinghamshire, United Kingdom and professionally residing at 20, Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom.

Category B managers

- Mr. Clifford James Langford, born on 28 March 1957 in London, United Kingdom and professionally residing at Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Renaud Henri Labye, born on 11 September 1977 in Liège, Belgium and professionally residing at Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Habiba Boughaba, born on 6 September 1973 in Charleville-Mezières, France, and professionally residing at Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Kitty Hawk Capital Partners II LP, un «limited partnership» valablement établi sous les lois de Jersey, ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, immatriculé auprès du «Jersey Financial Services Commission» (registre de commerce et des sociétés du Jersey) sous le numéro 1408, ici représenté par son general partner Kitty Hawk Capital Partners II GP Limited, une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Jersey, ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP et immatriculé auprès du «Jersey Financial Services Commission» (registre de commerce et des sociétés du Jersey) sous le numéro 109330 (l'«Associé Unique»), ici représenté par Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 10 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

En outre, elle peut acquérir, par souscription, achat, échange ou de toute façon, toute action, parts sociale ou autre participation, tous titres, obligations, débentures, certificats de dépôt et tous autres instruments de dette et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut par ailleurs acquérir tout investissement en dette immobilière mezzanine, prêts sous forme de titres participatifs privilégiés ou mezzanine, ou tout autre type de prêts, étant entendu que la Société ne peut entreprendre aucune transaction qui impliquerait d'être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité régulée du secteur financier.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «KH II Lending 601 S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social et Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à quarante et un mille neuf cent soixante-huit livres sterling (GBP 41,968) représenté par quarante et un mille neuf cent soixante-huit (41,968) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B, ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, à l'exception des affaires administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un des gérants et ce seulement pour les transactions jusqu'à un montant maximal de cinquante mille livres sterling (GBP 50,000) sur une base annuelle, ou par la(es) signature(s) seule ou conjointe de la(es) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collégialité et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et de profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et de profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé 5 % (cinq pour cent) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, l'Associé Unique, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par quarante-et un mille neuf cent soixante-huit (41,968) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces de quarante-et-un mille neuf cent soixante-huit livres sterling (GBP 41,968), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.600.-.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A

- M. Andrew John Pettit, né le 7 mars 1968 à Cleethorpes, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 20, Balderton Street, Londres W1K 6TL, Royaume-Uni;
- M. Nicholas West, né le 17 mai 1972 à Aylesbury, Buckinghamshire, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 20, Balderton Street, Londres W1K 6TL, Royaume-Uni

Gérants de catégorie B

- M. Clifford James Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni et résidant professionnellement au Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Renaud Henri Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique et résidant professionnellement au Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Mme. Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mezières Ardennes, France et résidant professionnellement au Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC/2012/59662. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009479/442.

(130010647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Tomkins Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.608.025,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 51.028.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tomkins Finance Limited, a private limited company established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Pinnacle House First Floor, 17-25 Hartfield Road, Wimbledon, SW19 3SE, London, United Kingdom, registered under number 4805031,

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tomkins Overseas Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 51028, established pursuant to a notarial deed dated April 27, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 375, dated August 30, 1995, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2612 dated November 30, 2010.

II. The Company's share capital is set at ninety-five million six hundred eight thousand twenty-five United States Dollars (USD 95.608.025,00) represented by three million eight hundred twenty-four thousand three hundred and twenty-one (3.824.321) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to December 31 of each year, the accounting year having started on August 19, 2012 closing on December 31, 2012.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred euro (eur 1.200,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tomkins Finance Limited, une société à responsabilité limitée établie et constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Pinnacle House First Floor, 17-25 Hartfield Road, Wimbledon, SW19 3SE, Londres, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro de société 4805031,

ici représenté par M. Jonas Mullo, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "Tomkins Overseas Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51028, constituée par acte notarié en date du 27 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 375, en date du 30 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de notaire soussigné en date du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2612, en date du 30 novembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze millions six cent huit mille vingt-cinq Dollars Américains (USD 95.608.025,00) représenté par trois millions huit cent vingt-quatre mille trois cent vingt et un (3.824.321) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 19 août 2012 clôturera le 31 décembre 2012.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

“ **Art.15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre la même année.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/209. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008207/86.

(130009008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Galerie 77 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biber, 81, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.395.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gilles SCHUDER, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg, le 10 septembre 1977, demeurant actuellement à L-6830 Berbourg, 8, Née Wee.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Galerie 77 S.à r.l.", avec siège social à L-6833 Biber, 81, Hauptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.395, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 20 mars 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg cher l'associé unique à L-6830 Berbourg, 8, Née Wee.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilles SCHUDER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2012. Relation GRE/2012/4461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012228/45.

(130013814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Noble Drillships S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.339.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Noble Drillships Holdings, Ltd, an exempted company limited by shares existing and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, PO Box 309, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2012 (the "Sole Shareholder").

Such power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Frontiers Drillships, Ltd., an exempted company limited by shares existing and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Company")

II. that the Sole Shareholder, by written special resolutions dated 21 December 2012, resolved inter alia that, with effect from the execution of the present deed, (i) the Company be de-registered in the Cayman Islands without discontinuity of its legal personality and be registered by way of continuation of its legal personality in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), (ii) the effective place of management and control and the registered office of the Company be moved to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Change of Registered Office"), (iii) the name of the Company be changed to "Noble Drillships S.à r.l.", and (iv) the articles of association of the Company be amended and fully restated (the "Sole Shareholder Cayman Resolutions")

III. that the board of directors of the Company, by unanimous written resolutions dated 21 December 2012, resolved to approve the Change of Registered Office (the "Board Cayman Resolutions")

IV. that it results from (i) an interim balance sheet of the Company as at 21 December 2012 that the net assets of the Company amount to USD 126,501,456 and (ii) a statement of value issued by the board of directors of the Company dated 21 December 2012 that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as at 21 December 2012, and in particular the value of the net assets mentioned herein, has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation

V. that the Sole Shareholder intends to pass (or as the case may be, confirm) resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices
2. Transfer of the effective place of management and control and the registered office of the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg without discontinuity of the legal personality of the Company and acquisition of the Luxembourg nationality as a consequence of such transfer.
3. Registration and operation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Noble Drillships S.à r.l."
4. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities, and of the issued and paid-up share capital of the Company as evidenced by an interim balance sheet of the Company.
5. Reorganization of the share capital of the Company by increase of the nominal value of the shares of the Company and simultaneous decrease of the number of shares of the Company.
6. Full restatement of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
7. Confirmation of the appointment for an unlimited duration of David M.J. Dujacquier, Alan P. Duncan and Alan R. Hay as directors of the Company.
8. Setting of the registered office, the place of effective management and seat of central administration, management and control of the Company at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
9. Miscellaneous

VI. that the meeting was provided with copies of the following documents:

- the Sole Shareholder Cayman Resolutions
- the Board Cayman Resolutions
- the interim balance sheet and the statement of value referred to under item IV. Above.

Such documents after signature "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

After these facts being exposed, recognised as accurate and approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, resolves to waive the convening notices. The Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer, without discontinuity of the legal personality of the Company, the effective place of management and control and the registered office the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg and, as a result, that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality, all with effect from the execution of the present deed.

The Sole Shareholder therefore resolves to reiterate and ratify to the extent necessary, the Sole Shareholder Cayman Resolutions and the Board Cayman Resolutions.

To the extent necessary, the Sole Shareholder warrants that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to implement such transfer have been duly completed by the board of directors of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that, with effect from the execution of the present deed, the Company shall be registered and shall operate in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Noble Drillships S.à r.l."

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company, and of the issued and paid-up share capital of the Company as resulting from the above-mentioned balance sheet of the Company as of 21 December 2012 and as supported by a statement of value of the directors of the Company dated 21 December 2012.

To the extent necessary, the Sole Shareholder confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the migration of the effective place of management and control and the registered office the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder finally confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and statement of value of the directors of the Company:

- the net assets of the Company amount to USD 126,501,456 being at least equal to the USD equivalent of EUR 12,500; and

- the issued share capital of the Company amounts to USD 1,700,000 represented by 17,000,000,000 shares having a nominal value of USD 0.0001 each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to reorganize the share capital of the Company by way of increase of the nominal value of the shares of the Company from USD 0.0001 each to USD 1 each and simultaneous decrease of the number of shares of the Company from 17,000,000,000 shares to 1,700,000 shares.

The Sole Shareholder therefore acknowledges that, further to this fifth resolution, the share capital of the Company amounts to USD 1,700,000 represented by 1,700,000 shares having a nominal value of USD 1 each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to completely restate the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) so that they shall read, with effect from the execution of the present deed, as follows:

" **Art. 1.** There hereby exists a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by these articles of association and by current Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, and these articles of association.

At any time, the Sole Member may join with one or more joint members and, in the same way, the subsequent members may take the appropriate measures to restore the single membership of the Company. As long as the Company remains with one (1) member, he shall exercise the powers devolved to the general meeting of members (the "General Meeting").

Art. 2. The Company's name is "Noble Drillships S.à r.l."

Art. 3. The Company's primary purpose is to take participations and interests, in any way whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies. The Company's purpose also includes to acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company related in any way to the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner whatsoever and to secure the repayment of

any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company may also acquire, operate and rent offshore drilling rigs and participate in all activities ancillary thereto. The Company can perform all commercial, technical and financial operations connected directly or indirectly with all areas described above in order to facilitate the fulfillment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner required to amend these Articles.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors (the "Board").

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures shall be taken and notified to all interested parties by the Board.

Art. 5. The Company is formed for a limited duration of 29 years as from its incorporation date.

Art. 6. The Company does not come to an end as a result of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member shall not, under any circumstances whatsoever, require the sealing of the assets and documents of the Company, or interfere in any manner with the administration of the Company. Whenever exercising their rights, they must refer to financial statements and to the resolutions of the General Meetings.

Capital Shares - Share premium

Art. 8. The Company's capital is set at USD 1,700,000 represented by 1,700,000 shares with a par value of USD 1 each.

Art. 9. Each time a share premium is paid to the Company by a shareholder, such share premium shall be allocated to a specific personal share premium account to be created for this purpose.

All the rights whatsoever in relation to that share premium (including without limitation, in relation to its repayment) shall be at the exclusive benefit of the shareholder having paid the share premium.

Art. 10. Each share shall bear one (1) single identical voting right at the time of voting.

Art. 11. The shares shall be freely transferable among the members.

Shares shall not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the share capital have agreed thereto in a General Meeting.

Otherwise the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies shall apply.

The shares shall be indivisible with regard to the Company, which shall acknowledge only one single owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least two members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company. At least one member of the board of directors shall be elected from candidates who shall be residents of or have their permanent place of work in Luxembourg.

The members of the board of directors are appointed by the broad meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Board member may be removed by the General Meeting of the, or as the case may be, by the Sole Member.

The Board may delegate part of its powers to committees consisting of such Board members as it sees fit and may set down the powers of such committees.

The Board may delegate part of its powers to one (1) chief executive officer and officers, either members or not, who shall handle the day-to-day operations of the Company, have powers as the Board sees fit and operate under the direct supervision of the Board.

Special and limited powers may be delegated in determined matters to one or more agents, either members or not.

Art. 13. The Board may elect from among its members one (1) chairman (the "Chairman") and one (1) deputy-chairman (the "Deputy-Chairman"). It may also appoint one (1) secretary, who need not be a Board member and who shall be responsible for keeping the minutes of the Board meetings.

The Board shall meet whenever necessary in the Grand-Duchy of Luxembourg and at least once a year, upon call by the Chairman, or two (2) of its members, at the place stated in the meeting notice. The Chairman shall chair all Board meetings; if absent, the Board may elect another Board member as chairman pro tempore by majority vote of the Board members present at any such meeting.

Written notice of any Board meeting must be given to the Board members at least five (5) days ahead of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each Board member in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A specific notice shall not be required for a Board meeting to be held at a time and location stated in a prior resolution passed by the Board.

Any Board member may act at any Board meeting by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, any other Board member as his proxy.

A Board member may represent more than one of his fellow Board members.

Any Board member may attend any Board meeting by conference-call, videoconference or through any other similar means of communication allowing all those attending the meeting to hear one another. Attendance of a Board meeting through these means is equivalent to attendance in person of such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two members are present or represented.

Any action taken by the Board shall be approved through the affirmative vote of a simple majority of Board members attending or represented at the meeting.

The Board may, unanimously, pass circular resolutions in writing, by email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. All such circular resolutions shall form the minutes giving evidence of such resolutions.

Art. 14. The company shall be represented through the joint signatures of any two members of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two members of the board of directors.

Art. 15. The death or resignation of a Board member, for any reason whatsoever, shall not trigger the dissolution of the Company.

Art. 16. The Board members shall not incur, by reason of their office, any personal liability in relation to commitments regularly made by them on behalf of the Company. They shall be authorized agents only and be therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Members' decisions

Art. 17. Members' decisions are taken through resolutions in General Meetings.

Art. 18. Resolutions are validly passed when taken by members representing more than half of the capital.

If this quorum is not met at a first General Meeting, the members are immediately convened by registered mail to a second General Meeting.

At this second General Meeting, resolutions shall be passed at the majority of votes whatever the number of shares represented.

However, resolutions amending of these articles of association shall be passed by a majority vote representing three quarters of the capital.

Every General Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board may from time to time set down.

The Sole Member shall exercise alone the powers devolved to the General Meeting under the provisions of Section XII of the law of August 10th 1915 on limited liability companies (*sociétés à responsabilité limitée*).

As a result thereof, all decisions which exceed the powers of the Board are taken by the Sole Member.

Financial year - Annual accounts

Art. 19. The Company's financial year shall begin on January 1st and end on December 31st

Art. 20. Each year, as of December 31st, the Board shall draw up a balance sheet using the functional currency of the Company which shall include a breakdown of the assets of the Company, together with its debts and liabilities and shall be joined with an annex summarizing all its commitments and the debts of the Board members(s) toward the company.

At the same time, the Board shall draw up a profit and loss account which shall be submitted for approval to the General Meeting, together with the balance sheet.

Art. 21. Each member inspects the inventory, balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5 %) of such net profit shall be credited to the statutory reserve.

Such allowance shall cease to be compulsory as soon as the statutory reserve shall amount to one tenth of the issued share capital but shall be resumed until the reserve account is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below its minimum amount.

The balance shall be distributed to the members. However, the General Meeting may resolve, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after allowance for the reserve, may be either carried forward or credited to an extraordinary reserve account.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. The Board may also pass a resolution to declare an interim dividend from the profits made in the current financial year.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the General Meeting which shall specify their powers and set down their remuneration.

Once the liquidation of the Company is complete, the assets of the Company shall be allocated to the members pro rata of their participation in the share capital of the company.

The Sole Member may resolve to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, personally assuming the payment of all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 24. These articles of association shall apply insofar as the laws aforementioned in article 1 shall not provide otherwise."

Transitory measure

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm of the appointment as directors of the Company and for an unlimited duration of:

- David M.J. Dujacquier, born on 20 January 1970 in Braine-L'alleud, Belgium, professionally residing at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

- Alan P. Duncan, born on 5 March 1954 in Aberdeen, Scotland, professionally residing at Wellhead Road, Farburn Industrial Estate, Dyce, Aberdeen, Scotland AB21 7HG, and

- Alan R. Hay, born on 1 November 1951 in Aberdeen, Scotland, professionally residing at Ste. 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, Grand Cayman KY1-1206, Cayman Islands

It is noted that the three directors have each confirmed in a letter of confirmation dated 21 December 2012 their acceptance for their position and their obligation to faithfully and properly carry out their duties as directors.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves that, with effect from the execution of the present deed, the Company shall have its registered office, place of effective management and seat of central administration, management and control at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

Statement

The undersigned notary, who reads and understands English, states herewith that upon request of the aforementioned appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de décembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Noble Drillships Holdings, Ltd, une société par actions à responsabilité limitée existante et constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, PO Box 309, Grand Caïman, KY1-1104 Iles Caïman, ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 21 décembre 2012 (l'"Associé Unique").

Ladite procuration de l'Associé Unique, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique est l'associé unique de Frontier Drillships, Ltd, une société par actions à responsabilité limitée existante et constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, PO Box 309, Grand Caïman, KY1-1104 Iles Caïman (la "Société");

II. que l'Associé Unique, par résolutions écrites spéciales en date du 21 Décembre 2012 a décidé entre autres que, avec effet à compter de la signature du présent acte, (i) la Société sera de-immatriculée aux Iles Caïmans sans rupture de sa personnalité juridique et immatriculée par voie de continuation de sa personnalité juridique au Grand-duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, (ii) le lieu de direction et de contrôle effectif et le siège social de la Société seront transférés au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Transfert de Siège Social"), (iii) le nom de la Société sera changé en "Noble Drillships S.à r.l.", et (iv) les statuts de la Société seront modifiés et remplacés dans leur intégralité (les "Résolutions Caïmanes de l'Associé Unique");

III. que le conseil d'administration de la Société, par résolutions écrites unanimes en date du 21 décembre 2012 a décidé d'approuver le Transfert de Siège Social (les "Résolutions Caïmanes du Conseil");

IV. qu'il résulte (i) du bilan intérimaire de la Société en date du 21 Décembre 2012 que l'actif net de la Société s'élève à 126.501.456 USD, et (ii) d'une déclaration de valeur émise par le conseil d'administration de la Société en date du 21 Décembre 2012 qu'aucun changement important n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui impliquerait que le bilan de la Société établi le 21 décembre 2012 et en particulier la valeur de l'actif net y mentionné soit devenu substantiellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et vraie de la situation de la Société;

V. que l'Associé Unique a l'intention de prendre (ou selon le cas confirmer) les décisions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du lieu de direction et de contrôle effectif et du siège social de la Société des Iles Caïmans au Grand-duché de Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société et acquisition de la nationalité luxembourgeoise en conséquence de ce transfert;

3. Enregistrement et poursuite des activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de "Noble Drillships S.à r.l.";

4. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif et du capital social souscrit et libéré de la Société tel qu'établi par un bilan intérimaire de la Société;

5. Réorganisation du capital social de la Société par augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société et réduction simultanée du nombre de parts sociales de la Société;

6. Refonte totale des statuts de la Société dans le but de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à une société à responsabilité limitée;

7. Confirmation de la nomination pour une durée indéterminée de David M.J. Dujacquier, Alan P. Duncan et Alan R. Hay en tant que gérants de la Société;

8. Etablissement du siège social et du lieu de direction effective, siège d'administration centrale et de contrôle de la Société au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

9. Divers.

VI. que copies des documents suivants ont été reçues:

- les Résolutions Caïmanes de l'Associé Unique;

- les Résolutions Caïmanes du Conseil;

- le bilan intérimaire et la déclaration de valeur visés à l'article IV. ci-dessus

Ces documents, après signature «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés, reconnus exacts et approuvés par l'Associé Unique, les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui ont été préalablement communiquées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer, sans rupture de la personnalité juridique de la Société, le lieu de direction et de contrôle effectif et le siège social de la Société des Iles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg, et en conséquence,

que la nationalité de la Société sera changée en société de nationalité luxembourgeoise, le tout avec effet à compter de la signature du présent acte.

L'Associé Unique décide donc de réitérer et de ratifier pour autant de que de besoin, les Résolutions Caïmanes de l'Associé Unique et les Résolutions Caïmanes du Conseil.

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit des Iles Caïman afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment accomplies par le conseil d'administration de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que, avec effet à compter de la signature du présent acte, la Société devra être immatriculée et poursuivre ses activités au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois sous le nom de "Noble Drillships S.à r.l.".

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société, et du capital social souscrit et libéré de la Société tel qu'établi par le bilan intérimaire de la Société susmentionné en date du 21 décembre 2012 et confirmé par une déclaration de valeur émise par le conseil d'administration de la Société en date du 21 décembre 2012.

Autant que de besoin, l'Associé Unique confirme que la Société, sans limitation ou exception, continue de posséder tous ses biens et à être liée par toutes ses dettes et tous ses engagements nonobstant la migration de son lieu de direction et de contrôle effectif et du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique enfin confirme que, conformément au bilan susmentionné et à la déclaration de valeur émise par le conseil d'administration de la Société:

- l'actif net de la Société s'élève à un montant de 126.501.456 USD étant au moins équivalent à 12.500 EUR; et
- le capital social de la Société a une valeur de 1.700.000 USD représenté par 17.000.000.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 0.0001 USD chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de réorganiser le capital social de la Société par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 0.0001 USD à 1 USD chacune et de diminution simultanée du nombre de parts sociales de la Société de 17.000.000.000 parts sociales à 1.700.000 parts sociales.

L'Associé Unique constate donc que, suite à cette cinquième résolution, le capital social de la Société s'élève à 1.700.000 USD représenté par 1.700.000 parts sociales ayant une valeur nominale d' 1 USD chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de refondre totalement les statuts de la Société dans le but de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante, avec effet à compter de la signature du présent acte:

«Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il existe de par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée, et les présents statuts.

A tout moment, l'Associé Unique peut s'associer à un ou plusieurs autres associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société comporte un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés Assemblée Générale»).

Art. 2. La Société a comme dénomination "Noble Drillships S.à r.l.".

Art. 3. L'objet premier de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. L'objet social de la Société est également d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut également acquérir, exploiter et louer des plate-formes pétrolières et participer à toutes les activités

accessoires qui y sont liées. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par Assemblée Générale extraordinaire statuant selon les mêmes modalités que celles requises pour modifier les présents statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance (la «Gérance»).

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, la Gérance peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la Gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée déterminée de 29 ans à compter de sa date de constitution.

Art. 6. Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scènes sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixe à USD 1.700.000 (un million sept cents mille Dollars Américains), représentés par 1.700.000 parts sociales de USD 1 (un Dollars Américains) chacune.

Art. 9. A chaque fois qu'une prime d'émission est payée à la Société par un associé, une telle prime d'émission devra être allouée à un compte spécifique et personnel de prime d'émission créée à cette fin.

Tous les droits quels qu'ils soient, en relation avec la prime d'émission (y compris sans limitation, par rapport à son remboursement) devront être à l'avantage exclusif de l'associé ayant versé la prime d'émission.

Art. 10. Chaque part sociale confère un (1) seul droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un tiers non-associé, à moins que les associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y aient consenti en Assemblée Générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à regard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail permanent au Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés, ou selon le cas, par l'associé unique, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres sont élus à la majorité simple des parts présentes ou représentées.

Tout Gérant peut être révoqué par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés de Gérants, tel qu'elle le jugera adapté, et déterminera leurs pouvoirs.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un (1) Directeur-General et à des dirigeants, associés ou non, et qui devront gérer la bonne marche quotidienne de la société, auront les pouvoirs de la Gérance comme elle le juge nécessaire et agiront sous sa surveillance.

Des pouvoirs spéciaux et limites peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 13. La Gérance peut élire parmi ses membres un (1) président (le «Président») et un (1) vice-président (le «Vice-président»). La Gérance peut également nommer un (1) secrétaire qui n'est pas obligatoirement Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions de la Gérance.

La Gérance se réunit autant de fois que nécessaire au Grand-duché de Luxembourg et au moins une fois par an, sur convocation du Président ou de deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président préside toutes

les réunions de la Gérance, mais en son absence, la Gérance peut désigner à la majorité des Gérants présents à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro temporel de ces réunions.

Convocation écrite à toute réunion de la Gérance doit être donnée aux Gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il peut être dérogé à cette convocation suite à l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion de la Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement prise par la Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion de la Gérance en désignant par écrit ou par e-mail, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre Gérant comme son mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses pairs.

Tout Gérant peut participer à une réunion de la Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions doivent être prises par approbation à la majorité simple des voix des Gérants, présents ou représentés à cette réunion.

La Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout constitue le procès-verbal faisant preuve de la résolution prise.

Art. 14. La Société sera représentée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le Vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le président ou par deux membres du conseil de gérance.

Art. 15. La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) Gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Décisions des associés

Art. 17. Les décisions des associés sont prises en Assemblée Générale.

Art. 18. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale, une seconde Assemblée Générale est immédiatement convoquée par lettre recommandée aux associés.

Lors de cette deuxième Assemblée Générale, les résolutions sont adoptées à la majorité des voix quel que soit le nombre de parts sociales représentées.

Toutefois, les résolutions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute Assemblée Générale se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que la Gérance peut déterminer.

L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus à la Gérance sont prises par l'Associé Unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la Gérance établit le bilan dans la monnaie fonctionnelle de la Société qui doit contenir l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et associés envers la Société.

La Gérance prépare en même temps un compte de profits et pertes, lequel est soumis pour approbation à l'Assemblée Générale conjointement avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 22. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net est affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale a atteint un dixième du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution de cette réserve légale, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale se trouve entamée.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, l'Assemblée Générale peut, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction pour la réserve légale, le bénéfice est reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'Assemblée Générale peut décider de déclarer des acomptes sur dividendes.

La Gérance peut également décider de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices réalisés pendant l'année en cours.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la Société, sa liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

L'Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Les présents statuts trouveront leur application partout où les lois mentionnées à l'article 1^{er} ne disposent pas autrement.»

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année comptable commencera à partir de ce jour et terminera le 31 décembre 2013.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- David M.J. Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'alleud, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Alan P. Duncan, né le 5 mars 1954 à Aberdeen, Ecosse, ayant son adresse professionnelle à Wellhead Road, Farburn Industrial Estate, Dyce, Aberdeen, Ecosse AB21 7HG, et
- Alan R. Hay, né le 1 novembre 1951 à Aberdeen, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au Ste. 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, Grand Caïman KY1-1206, Iles Caïman.

Il est constaté que les trois gérants ont chacun confirmé par une lettre de confirmation en date du 21 décembre 2012 de l'acceptation de leur mandat et de leur obligation de remplir de manière fidèle et régulière leurs devoirs de gérants.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide que, avec effet à compter de la signature du présent acte, la Société aura son siège social, lieu de direction effective, siège d'administration centrale et de contrôle établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ six mille six cents euros (EUR 6,600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009577/549.

(130010399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Net Services GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 137.273.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zwanzigsten Dezember.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Web Investments AG, eine Gesellschaft gegründet nach Schweizer Recht mit Sitz in Rothusstrasse 23, 6331 Hünenberg, (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-170.3.031.588-9, vertreten durch ODIN INTERNATIONAL, L-5804 Bous, 60, route de Luxembourg, hier vertreten durch Frau Laetitia PATEAU,, mit wohnhaft in F-57100 Thionville, 20 Avenue de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne var/efc/r-Unterzeichnung durch den Vertreter der erschienenen Partei und durch den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung bei den zuständigen Behörden beigelegt bleibt.

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft „Net Services GmbH“, mit Sitz zu L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Karine REUTER, mit Amtswohnsitz in Redange-sur-Attert am 20. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 954 vom 17. April 2008, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 137.273

Sodann hat der Komparent den Notar ersucht um seine Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft „Net Services GmbH“ gegründet wurde wie hiavor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital, vorgenannter Gesellschaft, zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).
- 3) Dass der Komparent alleiniger Eigentümer der genannten Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Er ernennt sich selbst zu den Liquidatoren der Gesellschaft.

Sodann erteilt der Komparent den Geschäftsführern der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Dass der alleinige Anteilhaber der wirklich Berechtigte des Gesellschaftskapitals ist, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde. Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: PATEAU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Rektion: LAC/2012/62841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009573/45.

(130010987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Noble Drillships 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.338.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Noble Drillships Holdings 2, Ltd, an exempted company limited by shares existing and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, PO Box 309, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2012 (the "Sole Shareholder").

Such power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Frontiers Drillships 2, Ltd., an exempted company limited by shares existing and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Company")

II. that the Sole Shareholder, by written special resolutions dated 21 December 2012, resolved inter alia that, with effect from the execution of the present deed, (i) the Company be de-registered in the Cayman Islands without discontinuity of its legal personality and be registered by way of continuation of its legal personality in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), (ii) the effective place of management and control and the registered office of the Company be moved to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Change of Registered Office"), (iii) the name of the Company be changed to "Noble Drillships 2 S.à r.l.", and (iv) the articles of association of the Company be amended and fully restated (the "Sole Shareholder Cayman Resolutions")

III. that the board of directors of the Company, by unanimous written resolutions dated 21 December 2012, resolved to approve the Change of Registered Office (the "Board Cayman Resolutions")

IV. that it results from (i) an interim balance sheet of the Company as at 21 December 2012 that the net assets of the Company amount to USD 118,828,961 and (ii) a statement of value issued by the board of directors of the Company dated 21 December 2012 that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as at 21 December 2012, and in particular the value of the net assets mentioned herein, has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation

V. that the Sole Shareholder intends to pass (or as the case may be, confirm) resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices.
2. Transfer of the effective place of management and control and the registered office of the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg without discontinuity of the legal personality of the Company and acquisition of the Luxembourg nationality as a consequence of such transfer.
3. Registration and operation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Noble Drillships 2 S.à r.l."
4. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities, and of the issued and paid-up share capital of the Company as evidenced by an interim balance sheet of the Company.
5. Reorganization of the share capital of the Company by increase of the nominal value of the shares of the Company and simultaneous decrease of the number of shares of the Company.
6. Full restatement of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
7. Confirmation of the appointment for an unlimited duration of David M.J. Dujacquier, Alan P. Duncan and Alan R. Hay as directors of the Company.
8. Setting of the registered office, the place of effective management and seat of central administration, management and control of the Company at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
9. Miscellaneous.

VI. that the meeting was provided with copies of the following documents:

- the Sole Shareholder Cayman Resolutions
- the Board Cayman Resolutions
- the interim balance sheet and the statement of value referred to under item IV. above

Such documents after signature "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

After these facts being exposed, recognised as accurate and approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, resolves to waive the convening notices. The Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer, without discontinuity of the legal personality of the Company, the effective place of management and control and the registered office the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg and, as a result, that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality, all with effect from the execution of the present deed.

The Sole Shareholder therefore resolves to reiterate and ratify to the extent necessary, the Sole Shareholder Cayman Resolutions and the Board Cayman Resolutions.

To the extent necessary, the Sole Shareholder warrants that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to implement such transfer have been duly completed by the board of directors of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that, with effect from the execution of the present deed, the Company shall be registered and shall operate in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Noble Drillships 2 S.à r.l."

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company, and of the issued and paid-up share capital of the Company as resulting from the above-mentioned balance sheet of the Company as of 21 December 2012 and as supported by a statement of value of the directors of the Company dated 21 December 2012.

To the extent necessary, the Sole Shareholder confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the migration of the effective place of management and control and the registered office the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder finally confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and statement of value of the directors of the Company:

- the net assets of the Company amount to USD 118,828,961 being at least equal to the USD equivalent of EUR 12,500; and
- the issued share capital of the Company amounts to USD 1,700,000 represented by 17,000,000,000 shares having a nominal value of USD 0.0001 each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to reorganize the share capital of the Company by way of increase of the nominal value of the shares of the Company from USD 0.0001 each to USD 1 each and simultaneous decrease of the number of shares of the Company from 17,000,000,000 shares to 1,700,000 shares.

The Sole Shareholder therefore acknowledges that, further to this fifth resolution, the share capital of the Company amounts to USD 1,700,000 represented by 1,700,000 shares having a nominal value of USD 1 each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to completely restate the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) so that they shall read, with effect from the execution of the present deed, as follows:

" **Art. 1.** There hereby exists a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by these articles of association and by current Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, and these articles of association.

At any time, the Sole Member may join with one or more joint members and, in the same way, the subsequent members may take the appropriate measures to restore the single membership of the Company. As long as the Company remains with one (1) member, he shall exercise the powers devolved to the general meeting of members (the "General Meeting").

Art. 2. The Company's name is "Noble Drillships 2 S.à r.l."

Art. 3. The Company's primary purpose is to take participations and interests, in any way whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies. The Company's purpose also includes to acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company related in any way to the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner whatsoever and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company may also acquire, operate and rent offshore drilling rigs and participate in all activities ancillary thereto. The Company can perform all commercial, technical and financial operations connected directly or indirectly with all areas described above in order to facilitate the fulfillment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary General Meeting deliberating in the manner required to amend these Articles.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors (the "Board").

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures shall be taken and notified to all interested parties by the Board.

Art. 5. The Company is formed for a limited duration of 29 years as from its incorporation date.

Art. 6. The Company does not come to an end as a result of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member shall not, under any circumstances whatsoever, require the sealing of the assets and documents of the Company, or interfere in any manner with the administration of the Company. Whenever exercising their rights, they must refer to financial statements and to the resolutions of the General Meetings.

Capital Shares - Share premium

Art. 8. The Company's capital is set at USD 1,700,000 represented by 1,700,000 shares with a par value of USD 1 each.

Art. 9. Each time a share premium is paid to the Company by a shareholder, such share premium shall be allocated to a specific personal share premium account to be created for this purpose.

All the rights whatsoever in relation to that share premium (including without limitation, in relation to its repayment) shall be at the exclusive benefit of the shareholder having paid the share premium.

Art. 10. Each share shall bear one (1) single identical voting right at the time of voting.

Art. 11. The shares shall be freely transferable among the members.

Shares shall not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the share capital have agreed thereto in a General Meeting.

Otherwise the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies shall apply.

The shares shall be indivisible with regard to the Company, which shall acknowledge only one single owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least two members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company. At least one member of the board of directors shall be elected from candidates who shall be residents of or have their permanent place of work in Luxembourg.

The members of the board of directors are appointed by the broad meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The members are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Board member may be removed by the General Meeting of the, or as the case may be, by the Sole Member.

The Board may delegate part of its powers to committees consisting of such Board members as it sees fit and may set down the powers of such committees.

The Board may delegate part of its powers to one (1) chief executive officer and officers, either members or not, who shall handle the day-to-day operations of the Company, have powers as the Board sees fit and operate under the direct supervision of the Board.

Special and limited powers may be delegated in determined matters to one or more agents, either members or not.

Art. 13. The Board may elect from among its members one (1) chairman (the "Chairman") and one (1) deputy-chairman (the "Deputy-Chairman"). It may also appoint one (1) secretary, who need not be a Board member and who shall be responsible for keeping the minutes of the Board meetings.

The Board shall meet whenever necessary in the Grand-Duchy of Luxembourg and at least once a year, upon call by the Chairman, or two (2) of its members, at the place stated in the meeting notice. The Chairman shall chair all Board meetings; if absent, the Board may elect another Board member as chairman pro tempore by majority vote of the Board members present at any such meeting.

Written notice of any Board meeting must be given to the Board members at least five (5) days ahead of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each Board member in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A specific notice shall not be required for a Board meeting to be held at a time and location stated in a prior resolution passed by the Board.

Any Board member may act at any Board meeting by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, any other Board member as his proxy.

A Board member may represent more than one of his fellow Board members.

Any Board member may attend any Board meeting by conference-call, videoconference or through any other similar means of communication allowing all those attending the meeting to hear one another. Attendance of a Board meeting through these means is equivalent to attendance in person of such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two members are present or represented.

Any action taken by the Board shall be approved through the affirmative vote of a simple majority of Board members attending or represented at the meeting.

The Board may, unanimously, pass circular resolutions in writing, by email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. All such circular resolutions shall form the minutes giving evidence of such resolutions.

Art. 14. The company shall be represented through the joint signatures of any two members of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two members of the board of directors.

Art. 15. The death or resignation of a Board member, for any reason whatsoever, shall not trigger the dissolution of the Company.

Art. 16. The Board members shall not incur, by reason of their office, any personal liability in relation to commitments regularly made by them on behalf of the Company. They shall be authorized agents only and be therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Members' decisions

Art. 17. Members' decisions are taken through resolutions in General Meetings.

Art. 18. Resolutions are validly passed when taken by members representing more than half of the capital.

If this quorum is not met at a first General Meeting, the members are immediately convened by registered mail to a second General Meeting.

At this second General Meeting, resolutions shall be passed at the majority of votes whatever the number of shares represented.

However, resolutions amending of these articles of association shall be passed by a majority vote representing three quarters of the capital.

Every General Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board may from time to time set down.

The Sole Member shall exercise alone the powers devolved to the General Meeting under the provisions of Section XII of the law of August 10th' 1915 on limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée).

As a result thereof, all decisions which exceed the powers of the Board are taken by the Sole Member.

Financial year - Annual accounts

Art. 19. The Company's financial year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 20. Each year, as of December 31st, the Board shall draw up a balance sheet using the functional currency of the Company which shall include a breakdown of the assets of the Company, together with its debts and liabilities and shall be joined with an annex summarizing all its commitments and the debts of the Board members(s) toward the company.

At the same time, the Board shall draw up a profit and loss account which shall be submitted for approval to the General Meeting, together with the balance sheet.

Art. 21. Each member inspects the inventory, balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5 %) of such net profit shall be credited to the statutory reserve.

Such allowance shall cease to be compulsory as soon as the statutory reserve shall amount to one tenth of the issued share capital but shall be resumed until the reserve account is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below its minimum amount.

The balance shall be distributed to the members. However, the General Meeting may resolve, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after allowance for the reserve, may be either carried forward or credited to an extraordinary reserve account.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. The Board may also pass a resolution to declare an interim dividend from the profits made in the current financial year.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the General Meeting which shall specify their powers and set down their remuneration.

Once the liquidation of the Company is complete, the assets of the Company shall be allocated to the members pro rata of their participation in the share capital of the company.

The Sole Member may resolve to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, personally assuming the payment of all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 24. These articles of association shall apply insofar as the laws aforementioned in article 1 shall not provide otherwise."

Transitory measure

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm of the appointment as directors of the Company and for an unlimited duration of:

- David M.J. Dujacquier, born on 20 January 1970 in Braine-L'alleud, Belgium, professionally residing at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

- Alan P. Duncan, born on 5 March 1954 in Aberdeen, Scotland, professionally residing at Wellhead Road, Farburn Industrial Estate, Dyce, Aberdeen, Scotland AB21 7HG, and

- Alan R. Hay, born on 1 November 1951 in Aberdeen, Scotland, professionally residing at Ste. 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, Grand Cayman KY1-1206, Cayman Islands

It is noted that the three directors have each confirmed in a letter of confirmation dated 21 December 2012 their acceptance for their position and their obligation to faithfully and properly carry out their duties as directors.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves that, with effect from the execution of the present deed, the Company shall have its registered office, place of effective management and seat of central administration, management and control at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

Statement

The undersigned notary, who reads and understands English, states herewith that upon request of the aforementioned appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de décembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Noble Drillships Holdings 2, Ltd, une société par actions à responsabilité limitée existante et constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, PO Box 309, Grand Caïman, KY1-1104 Iles Caïman, ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 21 Décembre 2012 (l'"Associé Unique").

Ladite procuration de l'Associé Unique, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique est l'associé unique de Frontier Drillships 2, Ltd, une société par actions à responsabilité limitée existante et constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, PO Box 309, Grand Caïman, KY1-1104 Iles Caïman (la "Société");

II. que l'Associé Unique, par résolutions écrites spéciales en date du 21 décembre 2012 a décidé entre autres que, avec effet à compter de la signature du présent acte, (i) la Société sera de-immatriculée aux Iles Caïmans sans rupture de sa personnalité juridique et immatriculée par voie de continuation de sa personnalité juridique au Grand-duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, (ii) le lieu de direction et de contrôle effectif et le siège social de la Société seront transférés au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Transfert de Siège Social"), (iii) le nom de la Société sera changé en "Noble Drillships 2 S.à r.l.", et (iv) les statuts de la Société seront modifiés et remplacés dans leur intégralité (les "Résolutions Caïmanes de l'Associé Unique");

III. que le conseil d'administration de la Société, par résolutions écrites unanimes en date du 21 décembre 2012 a décidé d'approuver le Transfert de Siège Social (les "Résolutions Caïmanes du Conseil");

IV. qu'il résulte (i) du bilan intérimaire de la Société en date du 21 décembre 2012 que l'actif net de la Société s'élève à 118.828.961 USD, et (ii) d'une déclaration de valeur émise par le conseil d'administration de la Société en date du 21 Décembre 2012 qu'aucun changement important n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui impliquerait que le bilan de la Société établi le 21 décembre 2012 et en particulier la valeur de l'actif net y mentionné soit devenu substantiellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et vraie de la situation de la Société;

V. que l'Associé Unique a l'intention de prendre (ou selon le cas confirmer) les décisions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert du lieu de direction et de contrôle effectif et du siège social de la Société des Iles Caïmans au Grand-duché de Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société et acquisition de la nationalité luxembourgeoise en conséquence de ce transfert;
3. Enregistrement et poursuite des activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de "Noble Drillships 2 S.à r.l.";
4. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif et du capital social souscrit et libéré de la Société tel qu'établi par un bilan intérimaire de la Société;
5. Réorganisation du capital social de la Société par augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société et réduction simultanée du nombre de parts sociales de la Société;
6. Refonte totale des statuts de la Société dans le but de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à une société à responsabilité limitée;
7. Confirmation de la nomination pour une durée indéterminée de David M.J. Dujacquier, Alan P. Duncan et Alan R. Hay en tant que gérants de la Société;
8. Etablissement du siège social et du lieu de direction effective, siège d'administration centrale et de contrôle de la Société au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
9. Divers.

VI. que copies des documents suivants ont été reçues:

- les Résolutions Caïmanes de l'Associé Unique;
- les Résolutions Caïmanes du Conseil;
- le bilan intérimaire et la déclaration de valeur visés à l'article IV. ci-dessus.

Ces documents, après signature «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés, reconnus exacts et approuvés par l'Associé Unique, les décisions suivantes ont été prise:

Première résolution

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui ont été préalablement communiquées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer, sans rupture de la personnalité juridique de la Société, le lieu de direction et de contrôle effectif et le siège social de la Société des Iles Caïman au Grand-Duché de Luxembourg, et en conséquence, que la nationalité de la Société sera changée en société de nationalité luxembourgeoise, le tout avec effet à compter de la signature du présent acte.

L'Associé Unique décide donc de réitérer et de ratifier pour autant de que de besoin, les Résolutions Caïmanes de l'Associé Unique et les Résolutions Caïmanes du Conseil.

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit des Iles Caïman afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment accomplies par le conseil d'administration de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que, avec effet à compter de la signature du présent acte, la Société devra être immatriculée et poursuivre ses activités au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois sous le nom de "Noble Drillships 2 S.à r.l.".

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société, et du capital social souscrit et libéré de la Société tel qu'établi par le bilan intérimaire de la Société susmentionné en date du 21 décembre 2012 et confirmé par une déclaration de valeur émise par le conseil d'administration de la Société en date du 21 décembre 2012.

Autant que de besoin, l'Associé Unique confirme que la Société, sans limitation ou exception, continue de posséder tous ses biens et à être liée par toutes ses dettes et tous ses engagements nonobstant la migration de son lieu de direction et de contrôle effectif et du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique enfin confirme que, conformément au bilan susmentionné et à la déclaration de valeur émise par le conseil d'administration de la Société:

- l'actif net de la Société s'élève à un montant de 118.828.961 USD étant au moins équivalent à 12.500 EUR; et
- le capital social de la Société a une valeur de 1.700.000 USD représenté par 17.000.000.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 0.0001 USD chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de réorganiser le capital social de la Société par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 0.0001 USD à 1 USD chacune et de diminution simultanée du nombre de parts sociales de la Société de 17.000.000.000 parts sociales à 1.700.000 parts sociales.

L'Associé Unique constate donc que, suite à cette cinquième résolution, le capital social de la Société s'élève à 1.700.000 USD représenté par 1.700.000 parts sociales ayant une valeur nominale d'1 USD chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de refondre totalement les statuts de la Société dans le but de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante, avec effet à compter de la signature du présent acte:

«Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe de par cet acte une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée, et les présents statuts.

A tout moment, l'Associé Unique peut s'associer à un ou plusieurs autres associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société comporte un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés Assemblée Générale»).

Art. 2. La Société a comme dénomination "Noble Drillships 2 S.à r.l.".

Art. 3. L'objet premier de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. L'objet social de la Société est également d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer,

développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut également acquérir, exploiter et louer des plateformes pétrolières et participer à toutes les activités accessoires qui y sont liées. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par Assemblée Générale extraordinaire statuant selon les mêmes modalités que celles requises pour modifier les présents statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance (la «Gérance»).

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, la Gérance peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la Gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée déterminée de 29 ans à compter de sa date de constitution.

Art. 6. Le décès, la suspension des libertés civiles, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scènes sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixe à USD 1.700.000 (un million sept cent mille Dollars Américains), représentés par 1.700.000 parts sociales de USD 1 (un Dollars Américains) chacune.

Art. 9. A chaque fois qu'une prime d'émission est payée à la Société par un associé, une telle prime d'émission devra être allouée à un compte spécifique et personnel de prime d'émission créée à cette fin.

Tous les droits quels qu'ils soient, en relation avec la prime d'émission (y compris sans limitation, par rapport à son remboursement) devront être à l'avantage exclusif de l'associé ayant versé la prime d'émission.

Art. 10. Chaque part sociale confère un (1) seul droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un tiers non-associé, à moins que les associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y aient consenti en Assemblée Générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à regard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Au moins un membre du conseil de gérance doit être élu parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail permanent au Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés, ou selon le cas, par l'associé unique, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres sont élus à la majorité simple des parts présentes ou représentées.

Tout Gérant peut être révoqué par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés de Gérants, tel qu'elle le jugera adéquat, et déterminera leurs pouvoirs.

La Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un (1) Directeur-General et à des dirigeants, associés ou non, et qui devront gérer la bonne marche quotidienne de la société, auront les pouvoirs de la Gérance comme elle le juge nécessaire et agiront sous sa surveillance.

Des pouvoirs spéciaux et limites peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 13. La Gérance peut élire parmi ses membres un (1) président (le «Président») et un (1) vice-président (le «Vice-président»). La Gérance peut également nommer un (1) secrétaire qui n'est pas obligatoirement Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions de la Gérance.

La Gérance se réunit autant de fois que nécessaire au Grand-duché de Luxembourg et au moins une fois par an, sur convocation du Président ou de deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président préside toutes les réunions de la Gérance, mais en son absence, la Gérance peut désigner à la majorité des Gérants présents à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro temporel de ces réunions.

Convocation écrite à toute réunion de la Gérance doit être donnée aux Gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il peut être dérogé à cette convocation suite à l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion de la Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement prise par la Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion de la Gérance en désignant par écrit ou par e-mail, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre Gérant comme son mandataire.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses pairs.

Tout Gérant peut participer à une réunion de la Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions doivent être prises par approbation à la majorité simple des voix des Gérants, présents ou représentés à cette réunion.

La Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout constitue le procès-verbal faisant preuve de la résolution prise.

Art. 14. La Société sera représentée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le Vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le président ou par deux membres du conseil de gérance.

Art. 15. La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) Gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Décisions des associés

Art. 17. Les décisions des associés sont prises en Assemblée Générale.

Art. 18. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale, une seconde Assemblée Générale est immédiatement convoquée par lettre recommandée aux associés.

Lors de cette deuxième Assemblée Générale, les résolutions sont adoptées à la majorité des voix quel que soit le nombre de parts sociales représentées.

Toutefois, les résolutions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute Assemblée Générale se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que la Gérance peut déterminer.

L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus à la Gérance sont prises par l'Associé Unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la Gérance établit le bilan dans la monnaie fonctionnelle de la Société qui doit contenir l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et associés envers la Société.

La Gérance prépare en même temps un compte de profits et pertes, lequel est soumis pour approbation à l'Assemblée Générale conjointement avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 22. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net est affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale a atteint un dixième du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution de cette réserve légale, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale se trouve entamée.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, l'Assemblée Générale peut, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction pour la réserve légale, le bénéfice est reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'Assemblée Générale peut décider de déclarer des acomptes sur dividendes.

La Gérance peut également décider de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices réalisés pendant l'année en cours.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la Société, sa liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

L'Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Les présents statuts trouveront leur application partout où les lois mentionnées à l'article 1^{er} ne disposent pas autrement.»

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année comptable commencera à partir de ce jour et terminera le 31 décembre 2013.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- David M.J. Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'alleud, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Alan P. Duncan, né le 5 mars 1954 à Aberdeen, Ecosse, ayant son adresse professionnelle à Wellhead Road, Farburn Industrial Estate, Dyce, Aberdeen, Ecosse AB21 7HG, et

- Alan R. Hay, né le 1 novembre 1951 à Aberdeen, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au Ste. 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, Grand Caïman KY1-1206, Iles Caïman.

Il est constaté que les trois gérants ont chacun confirmé par une lettre de confirmation en date du 21 décembre 2012 de l'acceptation de leur mandat et de leur obligation de remplir de manière fidèle et régulière leurs devoirs de gérants.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide que, avec effet à compter de la signature du présent acte, la Société aura son siège social, lieu de direction effective, siège d'administration centrale et de contrôle établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimé à environ six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009578/549.

(130010400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Bludata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.756.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juillet 2012 que les mandats de Monsieur Olivier LIEGEOIS, Monsieur Fausto DAL MAGRO et Monsieur Paolo LAMBERTINI en tant qu'administrateurs de la société ont été renouvelés. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012766/15.

(130015527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Bi-Invest Advisors S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.665.

—
Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Monsieur John C. Mowinckel, Administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 375 Park Avenue, Suite 1502, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013012758/15.

(130014975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Aire Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.944.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 24 janvier 2013

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 24 janvier 2013, il a été décidé comme suit:

1. d'accepter la démission de Benoit Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy en Belgique, ayant son adresse professionnelle 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. de nommer Bouchra Akhertous, né le 8 octobre 1974 à Mont Saint-Martin en France, ayant son adresse professionnelle 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Lucy McIntyre – Gérant A
- M. Philippe Salpetier – Gérant B
- Mme Bouchra Akhertous – Gérant B

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2013012709/24.

(130015666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Agito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 145.394.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 novembre 2012

Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2013012707/13.

(130015501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Afriport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

Extrait des résolutions adoptées en date du 18 Janvier 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AFRIPORT S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste d'administrateur indépendant de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur indépendant de la Société, M. Christian BÜHLMANN expert-comptable, né le 1^{er} Mai 1971 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

- L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de, la société TrustConsult Luxembourg S.A. au poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRIPORT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013012703/20.

(130015314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Fiduciaire SMC Luxembourg, Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg E 3.934.

A l'issue de la réunion des associés tenue en date du 15 décembre 2012, il a été convenu ce qui suit:

Associés:

La démission de M. Gerhard Nellinger, associé, est acceptée avec effet immédiat

Est élu nouvel associé:

M. Friedhelm Biesdorf, Ehranger Strasse, 113, D - 54293 Trier

Membres de l'organe de gestion:

La démission de M. Gerhard Nellinger, gérant, est acceptée avec effet immédiat.

Est élu nouveau gérant:

M. Friedhelm Biesdorf, Ehranger Strasse 113, D - 54293 Trier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Pour extraits conformes et sincères

FIDUCIAIRE SMC LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013012652/21.

(130014204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Accessit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.974.

Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte de deux conventions de cessions de parts sous seing privé entre Madame Laurence GOFFINET, née le 05/03/1967 à Saint Mard (Belgique) et domiciliée au 59, Rue Docteur Hustin B-6760 Ethe (Belgique), Monsieur LEMAIRE Alexandre Mario, né le 24/06/1980 à Virton (Belgique) et domicilié à 33b, Avenue Mathieu B-6600 Bastogne (Belgique), Monsieur GOFFINET Didier, né le 23/07/1966 à Saint-Mard (Belgique) et domicilié à 12, Rue du Château B-6887 Herbeumont (Belgique) et Monsieur Laurent HIZETTE, né le 06/07/1965 à Saint-Mard (Belgique) et domicilié à 7/26 Caserne Callemeyn B-6700 Arlon (Belgique),

les associés de la société à responsabilité limitée ACCESSIT RCS Luxembourg B74974 sont composés comme suit au 27/02/2012:

- GOFFINET Didier

né le 23/07/1966 à Saint-Mard (Belgique)

12, Rue du Château

B-6887 Herbeumont (Belgique) 495 parts

- Monsieur LEMAIRE Alexandre Mario

né le 24/06/1980 à Virton (Belgique)

33b, Avenue Mathieu

B-6600 Bastogne (Belgique) 1 part

TOTAL 496 parts sociales

(496 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00-€ chacune soit un capital de 12.400,00-€)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012698/27.

(130014859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

ACE Industrial Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 106.024.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 20/12/2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ACE INDUSTRIAL CONSULTING S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013012699/15.

(130015263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

OR TP S.à r.l. - MAT, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 137.251.

Le siège social de l'associé unique, ARIA INVEST S.A., est désormais le suivant:

51, rue Romain Fandel, L - 4149 Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012443/12.

(130014211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Nartal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 46.600.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 26 mars 2012

1. Le mandat de l'Administrateur-délégué étant venu à échéance, le Conseil a décidé d'élire à la fonction d'Administrateur-délégué, la personne suivante:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, en vertu et dans les limites de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale. Il pourra notamment créer tous chèques, virements, effets nécessaires au fonctionnement de tous comptes chèques postaux ou auprès de toute banque, de tous comptes de dépôt. Ces comptes fonctionneront à concurrence d'un montant de (15.250.-EUR) sous la seule signature de l'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Extrait de la résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 26 mars 2012

1. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, est appelé à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Madame Jacquemoud Bernadette, née le 1^{er} février 1948 à Genève (Suisse) et demeurant à CH-1206 Genève (Suisse), 2, Rue Bellot.

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Monsieur Jacquemoud Christian, né le 19 mai 1947 à Genève (Suisse) et demeurant à CH-1206 Genève (Suisse), 2, Rue Bellot.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL), ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg représentée par Monsieur Troisfontaines John, né le 16 mars 1974 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

NARTAL S.A.

Référence de publication: 2013012434/38.

(130013918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Security Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.952.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n°56/13 rendu en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société SECURITY SYSTEMS S.A., inscrite au n° RCS B95.952, ayant eu son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'eau, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2013012658/16.

(130014581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

palero invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 96.294,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 159.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012666/11.

(130014680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

A.U.C. Aménagements Urbains et Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.592.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société tenue le 21 janvier 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, représentant l'intégralité du capital social de la société A.U.C. AMENAGEMENTS URBAINS ET CONSTRUCTIONS S.à r.l., a décidé à l'unanimité des voix de:

- d'accepter la démission de Monsieur Roland THIELEN, demeurant à F-57100 Thionville, 144, route de Guentrange, avec effet à la date de ce jour.

- d'accepter la démission de Monsieur Gaston LEFEVRE, demeurant à L-7409 Mersch, 10, Beringerberg, avec effet à la date de ce jour.

- nommer deux nouveaux gérants pour une durée indéterminée, à savoir:

* Monsieur Klaus SCHMITZ, né le 24 février 1944 à Sosnowitz (Pologne), demeurant à L-7758 Birtrange, Schirenermillen;

* Monsieur David LEFEVRE, né à Luxembourg, le 28 décembre 1970, demeurant à L-7635 Ernzen, 43, rue de Larochette.

- nommer un nouveau gérant suppléant pour une durée indéterminée, à savoir:

* Monsieur Steve LEFEVRE, né le 21 février 1967 à Luxembourg, demeurant à L-7594 Beringen, 34, rue des Noyers;

- déterminer les pouvoirs des gérants à l'égard des tiers comme suit:

La société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

Le 21 janvier 2013.

Steve LEFEVRE / David LEFEVRE / Gaston LEFEVRE / Klaus SCHMITZ

Associé / Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2013012646/25.

(130014318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Douvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.859.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de classe A de Monsieur Björn ODLANDER, Administrateur, avec adresse au 1, Ordenstrappan à 114 51 Stockholm et les mandats d'administrateur de classe B de Monsieur Dag Fredrik RICHTER, Administrateur, avec adresse au 16, route de Fournex à CH-1296 Coppet et de Monsieur Kjell Lorentz SUNDSTRÖM, Administrateur, avec adresse au 8, Mellanängsgrand in FIN20900 ABO ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures SA, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Le 27 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013012885/18.

(130015224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Daytona M.R.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.556.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012873/10.

(130015311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Delos International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.310.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 17 décembre 2012, 63.750 (soixante-trois mille sept cent cinquante) parts sociales préférentielles de classe A de DELOS INTERNATIONAL S.à r.l. ont été transférées par CALDERA INVESTMENT S.A., société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128496 à Lincoln Vale European Partners Master Fund L.P., «limited partnership» constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 802 West Bay Road, Uglan House, George Town, Grand Cayman KY1-1203, Cayman Islands, immatriculée auprès du «Registrar of Limited Partnerships» des Iles Caïmans sous le numéro MC-18359.

Depuis le 17 décembre 2012, 63.750 (soixante-trois mille sept cent cinquante) parts sociales préférentielles de classe A de DELOS INTERNATIONAL S.à r.l. représentant 51% du capital social de cette société sont détenues par Lincoln Vale European Partners Master Fund L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013012877/23.

(130014733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.069.

1) En date du 18 décembre 2012, le Limited Partnership Europa Emerging Europe Fund L.P, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011854, associé de la Société, a transféré son siège social du 132, Sloane Street, GB-SW1X 9AX Londres au:

15, Sloane Square
GB-SW1W 8ER Londres.

2) En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square
GB-SW1W 8ER Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013012901/21.

(130014654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Les statuts coordonnés au 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013012862/11.

(130015354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,03.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.618.

EXTRAIT

Le 28 décembre 2012, les associés de la société Dematic Holding S.à r.l. ont constaté la prise d'effet de la révocation, suite au transfert des parts sociales (à l'exception des parts sociales de catégorie I) dans Dematic Holding S.à r.l. à DH Services Luxembourg S.à r.l., de M. Lars Frankfelt de sa fonction de gérant et ont constaté la prise d'effet de la nomination comme gérants, de M. Knut Michelberger, ayant son adresse professionnelle à 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et M. Roar Isaksen, ayant son adresse professionnelle à 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, suite au transfert des parts sociales susmentionnées intervenu le même jour.

Le conseil de gérance de Dematic Holding S.à r.l. est donc composé depuis le 28 décembre 2012 de la manière suivante:

- Roar Isaksen, ayant son adresse professionnelle à 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Knut Michelberger, ayant son adresse professionnelle à 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les parts sociales de Dematic Holding S.à r.l. sont détenues de la manière suivante:

DH Services Luxembourg S.à r.l.

- 40.002 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 39.999 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 39.999 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie D

- 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie F
- 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie G
- 40.000 parts sociales ordinaires de catégorie H

DH C - Holdings

- 261,819 parts sociales de catégorie I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013012861/32.

(130015018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

BitData S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6868 Wecker, 2, Garerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012739/11.

(130015638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Broadband Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 256.213.441,21.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.950.

Il résulte de trois contrats de transfert de parts, signés en date du 13 décembre 2012, que les associés de la Société;

- Godolphin Services Limited (749.684.622 parts sociales),
- Adria Cable S.à r.l. (17.847.283.565 parts sociales) et
- GERRARD ENTREPRISES LLC (4.267.650.670 parts sociales)

ont transféré la totalité des 22.864.618.857 parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Broadband Investments S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Broadband Investments S.à r.l. 25.621.344.121 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Broadband Investments II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013012745/20.

(130014781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Beinvest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 141.402.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-4628 DIFFERDANGE, 59, rue Metzkiimmert à L-4621 Differdange, 10, Place du Marché

Et lecture faite, l'actionnaire a signé.

Differdange, le 23 janvier 2013.

L'actionnaire

Référence de publication: 2013012753/15.

(130014793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Estrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.579.593,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.859.

En date du 14 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant A avec effet au 8 mai 2012.

- Nomination de Monsieur Christian Klar, né le 23 mai 1974 à Leipzig, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société avec effet au 8 mai 2012, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Gérante A

Référence de publication: 2013012899/19.

(130014702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.666.650,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.413.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013012902/17.

(130014653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.110.

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société anonyme de droit luxembourgeois «ArcelorMittal Luxembourg», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par Madame Sidonie CHAPOTOT, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg les 7 et 8 janvier 2013, qui restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée «CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG», ayant son siège social à Zone Industrielle C-Salzbaach L-9559 Wiltz, immatriculée au Registre de Commerce

et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B93110, constituée originellement sous la dénomination de «ARFILUX» en vertu d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 12 juillet 1988, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2516 du 15 octobre 2008 (ci-après dénommée la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'objet social de la Société.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** La société a pour objet la fabrication et/ou la transformation et/ou la commercialisation de produits métallurgiques et métalliques, en particulier de cuivre laminé et de feuillards de cuivre et autres produits destinés aux fabricants de circuits imprimés, ainsi que de produits complémentaires ou de substitution.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CHAPOTOT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 janvier 2012. Relation: EAC/2013/851. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013012822/37.

(130014694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Comalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 146.223.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 18 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-174073. La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

De plus, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Isabelle HAMER pour une durée de 6 ans à dater du 18 décembre 2012.

L'Assemblée décide également de renouveler, pour une durée de 6 ans à dater du 18 décembre 2012, le mandat de commissaire aux comptes de HMS FIDUCIAIRE Sàrl ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

En outre, le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler Madame Isabelle HAMER au poste d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013012825/26.

(130015632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Capitale Ingenium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.618.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 Janvier 2013 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper - L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013012806/12.

(130014955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 janvier 2013

L'assemblée met fin aux mandats des administrateurs suivants, avec effet immédiat:

- Monsieur Stéphane LIEGEOIS,
- Madame Anne-Isabelle DE MAN;

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Philippe SLENDZAK, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012421/16.

(130014607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pah West Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.653.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 16 novembre 2012 que la société Pfizer Luxembourg S.à r.l. transfère toutes les 44,687,500 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société PAH Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, ayant son siège social au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

PAH Luxembourg 2 S.à r.l. devient alors associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012461/15.

(130014377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Skype Software, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 100.467.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 23 juillet 2012, de révoquer PricewaterhouseCoopers de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skype Software S.à r.l.

Référence de publication: 2013012542/13.

(130014486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

ATOS Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.712.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 18 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-174073. La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à bohey 36 L-9647 Doncols.

De plus, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marie-Rose HARTMAN pour une durée de 6 ans à dater du 18 décembre 2012.

L'Assemblée décide également de renouveler, pour une durée de 6 ans à dater du 18 décembre 2012, le mandat de commissaire aux comptes de HMS FIDUCIAIRE Sarl ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

En outre, le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler Madame Marie-Rose HARTMAN au poste d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013012729/26.

(130015633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

European Directories OpHoldco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.420.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December,

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

European Directories Midco S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 155418, (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mr Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by European Directories OpHoldco S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed dated 27 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2264, on 22 October 2010, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the trade and companies register under number B 155420 ("Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 7 December 2012, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

The appearing party, duly represented, being the Sole Shareholder of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by seventeen thousand eight hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 17,899.99) so as to raise it from its current amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,500.-) to an amount of fifty thousand three hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 50,399.99) divided into five million thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (5,039,999) shares with a par value of one cents (EUR 0.01) each, having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one million seven hundred and eighty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,789,999) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to subscribe to one million seven hundred and eighty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,789,999) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mr. Arnaud Fostier, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one million seven hundred and eighty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,789,999) shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to fully pay these new shares by a contribution in kind of a definite, due and payable claim held by the Sole Shareholder against the Company and in an amount of seventeen thousand eight hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 17,899.99) (the "Contribution").

The Sole Shareholder acting through its duly appointed attorney in fact declares that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its transfer. Proof of the rights of the Sole Shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the notary and the Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution has been certified at seventeen thousand eight hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 17,899.99) in a report drafted by the auditor (réviseur d'entreprises agréé), Grant Thornton Lux Audit S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43298, in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing recognized that the new shares have been paid up in kind and that the Company is the owner of the aforementioned claim in an amount of seventeen thousand eight hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 17,899.99), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued shares as well as their allocation to Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the report of the auditor (réviseur d'entreprises agréé) drafted in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the said Contribution.

The conclusions of the report state that "Based on our work, no facts came to our attention, which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium account."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's capital is set at fifty thousand three hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 50,399.99) divided into five million thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (5,039,999) shares with a par value of one cents (EUR 0.01) each"

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred (EUR 6,500).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre,

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

European Directories Midco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155418, (l'"Actionnaire Unique").

représentée par Mr Arnaud Fostier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par European Directories OpHoldco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié en date du 27 Août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2264 le 22 Octobre 2010, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155420 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 17.899,99), afin d'augmenter son montant actuel de trente-deux mille cinq cent euro (EUR 32.500.-) à un montant de cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 50.399,99) divisé en cinq millions trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.039.999) actions d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, conférant les droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'émettre un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.789.999) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de souscrire à un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.789.999) actions avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Mr Arnaud Fostier, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé par les Actionnaires et les Souscripteurs, susmentionné, en vertu des procurations susmentionnées.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique, susmentionné, à un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.789.999) actions avec une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) et de libérer par un apport en nature d'un consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Actionnaire Unique sur la Société, d'un montant de dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 17.899,99) (l'"Apport").

L'Actionnaire Unique, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport en Nature, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible et que des instructions valables ont été données pour réaliser toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Preuve de l'existence et du montant de la Créance a été donnée au notaire et l'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que le montant de la Créance a été certifié à dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 17.899,99) dans le rapport émis en date du 7 décembre 2012 par le réviseur d'entreprises agréé, Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 83, Pafbruch, L-8308 Cappellen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43298, conformément à

l'article 26-1 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les Sociétés commerciales. Le report, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

Le comparant reconnaît que l'action nouvelle a été payée en nature et que la Société détient la propriété de la créance susmentionnée d'un montant de dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 17.899,99), preuve de cette créance a été donnée au notaire qui a expressément enregistré cette déclaration.

Ensuite l'Actionnaire Unique a décidé d'accepter la souscription et le paiement des actions nouvellement émises, ainsi que leur allocation à l'Actionnaire Unique.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a pris acte et approuvé le rapport du réviseur d'entreprises agréé rédigé conformément à l'article 26-1 de la loi coordonnée du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales sur lesdits apports.

Les conclusions de ce rapport énoncent que "Based on our work, no facts came to our attention, which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium account."

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'amender l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 50.399,99) divisé en cinq million trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.039.999) actions avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Fostier, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2012, REM/2012/1625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009276/170.

(130010654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Elca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.

R.C.S. Luxembourg B 100.900.

AUSZUG

Es geht aus dem Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Januar 2013 hervor dass:

Herr Schockmel Claude und Herr Hansen Steve werden von Ihrem Amt als Vorstandsmitglieder widerrufen.

Herr Paulino Espinosa tritt als leitender Geschäftsführer aus.

Herr Paulino Espinosa, geboren am 29.11.1969 à Hoppstaedten-Weiërsbach (Deutschland), wohnhaft in 17, rue Luc Housse L-1728 Luxemburg, wird als einziges Vorstandsmitglied ernannt. Sein Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahr 2019 stattfinden wird. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Vorstandsmitglieds verpflichtet.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013012917/15.

(130014898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.
